

Hazebrouck : Sortez vos disques, la zone bleue effective à partir d'aujourd'hui

La municipalité avait décidé d'attendre la fin des fêtes de Mi-carême pour faire respecter les nouvelles zones bleues. À compter d'aujourd'hui, les agents vont verbaliser.

Par M.L. | Publié le 15/04/2019

f 351 partages

f Partager

Twitter



Les macarons sont en vente chez les marchands de presse ou dans les intermarchés. PHOTO ARCHIVES

Fini la tolérance envers les automobilistes non équipés de disque bleu. Alors que les festivités de Mi-carême sont terminées, Jean-Luc Arnouts, élu adjoint en charge de la sécurité, confirme que **la zone bleue entre en vigueur à partir d'aujourd'hui**. Les agents de la police municipale peuvent donc verbaliser en cas de stationnement prolongé. Le montant de l'amende s'élève à 35 € (prévu par la loi).

Pour rappel, la durée autorisée est de **deux heures partout en centre-ville et d'une heure sur la Grand-place**. Ces horaires sont à respecter la semaine, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. [Les résidents peuvent obtenir auprès de la mairie une vignette les dispensant du précieux macaron.](#)

Des parkings en stationnement illimité sont aussi accessibles rues de la Clef (celui de l'ancienne école de musique), Donckèle (CCAS), Hollebecque, [avec une extension sur le site de l'ancien abattoir](#), à Espace Flandre et [bientôt rue Ferdinand-Buisson](#).